



BULLETIN DU MOIS DE JUIN



Un Eyre de fête arrive bientôt

Le vendredi 6 juin, c'est LE rendez-vous festif à ne pas manquer au Barp !

Une soirée à vivre ensemble : en famille, entre amis, avec les petits et les grands

AU PROGRAMME :

Fanfare B7 pour lancer la fête tambours battants

Jeko et son groove qui fait vibrer

Jérémy Malodj, ambiance tropicale garantie !

CÔTÉ RESTAURATION : Les associations barpaises vous régaleront ! Venez le ventre vide
Paëlla • Bretzels • Wraps • Burgers • Confit de canard • Sandwichs

Moules-frites • Hot-dogs • Croque-monsieur

Et pour les fans de sucré : Bonbons, Crêpes, Barbe à papa... et bien d'autres douceurs !

Esplanade Michel Villenave
Dès 19h – Entrée libre

Invitez vos proches... et préparez-vous à une soirée pleine de bonne humeur, de musique et de gourmandise !

Mercredi 04 Juin
14h – Salle du CCAS du Barp

France Alzheimer Gironde



Entrée libre

Vous êtes concerné(e) par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ?

Vous accompagnez un proche au quotidien ?

Vous souhaitez mieux comprendre et échanger ?

Conférence – Échanges avec

Les bénévoles de France Alzheimer Gironde

- Accueil et présentation
- Projection du film « Tendre Mémoire » (30 min)
- Échanges avec les bénévoles
- Informations et outils pour les aidants

Infos : Celle-ci pourra découler sur un cycle de cinq séances de formation des aidants, si un minimum de six personnes est intéressée.

Le Barp

Villages et Villes Sages

France Alzheimer Gironde

Demi-journée d'information sur la maladie d'Alzheimer

Avec les bénévoles de France Alzheimer Gironde

- Vous êtes concerné(e) par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ?
- Vous accompagnez un proche au quotidien ?
- Vous souhaitez mieux comprendre et échanger ?

France Alzheimer Gironde vous invite à une rencontre autour de la sensibilisation, du partage d'outils et de la parole des aidants.

Au programme :

- Accueil et présentation
- Projection du film « Tendre Mémoire » (30 min)
- Échanges avec les bénévoles
- Informations et outils pour les aidants

Infos : Celle-ci pourra découler sur un cycle de cinq séances de formation des aidants, si un minimum de six personnes est intéressée.

- Date : Mercredi 04 juin
- Horaires : 14h
- Lieu : CCAS du Barp - 66, avenue des Pyrénées 33114 LE BARP

Entrée libre – Tout public

PAPI PAPOTE

Un moment d'échange et de soutien pour les aidants !

Le CCAS du Barp vous propose
un temps d'échange avec

Papi papote



Pourquoi participer ?

Vous accompagnez un proche âgé dans son quotidien et souhaitez :

- Partager vos expériences dans une ambiance bienveillante
- Prendre un moment pour vous



**LE JEUDI 19 JUIN
DE 10H À 12H AU CCAS DU BARP**

Participation libre et gratuite
Accueil possible de votre proche pendant la séance par le Pôle Ressources

Pour plus d'informations, contacter le CCAS du Barp
au 05 57 71 98 59 ou par mail à ccasaccueil@lebarp.fr

Le Barp



Accompagner un proche âgé est précieux mais parfois éprouvant. Papi Papote, organisé par le CCAS du Barp avec le soutien de la Conférence des Financeurs, offre aux aidants un espace de répit, d'écoute et de partage.

Animé par Sylvie Couderc-Levrier, ce café des aidants vous permet d'échanger, d'obtenir des conseils et des outils concrets pour mieux vivre votre rôle.

Rendez-vous Prochain : Jeudi 19 juin

De 10h à 12h

CCAS du Barp – 66 avenue des Pyrénées

Participation gratuite

Prenez ce temps pour vous, vous le méritez !

Infos : 05 57 71 98 59 ccasaccueil@lebarp.fr

URBANISME

Comment déclarer et payer la taxe d'aménagement pour les autorisations déposées depuis le 1er septembre 2022 ?

Vous déclarez et payez la taxe à des dates différentes, si la surface de plancher de votre projet est inférieure à 5 000 m² ou si elle est égale ou supérieure à 5 000 m² :

- Pour les projets d'une surface de plancher inférieure à 5 000 m² :

Vous déclarez les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement, dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux au sens fiscal, à partir de votre espace sécurisé sur le site des impôts dans la rubrique « gérer mes biens immobiliers ».

Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 €, vous recevez une demande de paiement unique à partir de 90 jours de la date de fin des travaux.

S'il dépasse 1500 €, il est divisé en 2 parties égales. Vous recevez les titres de perception dans les délais suivants :

- À partir de 90 jours de la date d'achèvement de vos travaux
- 6 mois après la 1^{ère} demande.

- Pour les projets d'une surface de plancher égale ou supérieure à 5 000 m² :

Vous déclarez les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement à partir de votre espace sécurisé sur le site des impôts dans la rubrique « gérer mes biens immobiliers » dans un délai de 7 mois après la délivrance de l'autorisation.

À compter de la délivrance de l'autorisation, vous disposez de 2 acomptes de la taxe à payer aux dates suivantes :

- 9^{ème} mois : 50 % de la taxe
- 18^{ème} mois : 35 % de la taxe.

Ils sont déduits du montant définitif de la taxe d'aménagement due.

Nouveau règlement de gestion des eaux pluviales dans le Val de l'Eyre

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre (CDC) a mis en place un règlement de gestion des eaux pluviales. Ce document réglementaire permet d'intégrer la problématique de gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire. L'objectif est de favoriser la gestion de l'eau de pluie à la source, à la parcelle, au plus près de là où elle tombe.

Le règlement de gestion des eaux pluviales, annexé au PLUi-H, fixe les règles applicables à toute nouvelle construction ou infrastructure, publique ou privée, de plus de 20 m² soumis à autorisation d'urbanisme. Il fixe les règles de gestion des eaux pluviales permettant de maîtriser l'impact des ruissellements mais aussi de préserver la qualité des milieux récepteurs.

Ce règlement s'adresse à toutes les nouvelles constructions, allant des maisons individuelles aux lotissements et autres grands aménagements. Il doit être pris en compte dans toutes demandes de permis de construire et déclaration préalable.

Le document est consultable sur le site de la Communauté de Commune du Val de L'Eyre : <https://www.valdeleyre.fr/actualites/nouveau-reglement-de-gestion-des-eaux-pluviales-dans-le-val-de-leyre/>



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

DU MOIS DE JUIN

Du 31 mai au 14 juin : Tournoi open jeunes organisé par le Tennis club Barpais.

Dimanche 1 : Journée portes ouvertes organisée par "Entre-nous". Maison du Val de l'Eyre de 9h à 19h.

Vendredi 6 : Un Eyre de fête organisé par la ville en partenariat avec le tissu associatif Barpais. A partir de 19h, esplanade Michel Villenave.

Samedi 14 et dimanche 15 : Gala de fin d'année de Danse Loisirs. Salle du bateau Lyre.

Samedi 14 : Tournoi de football organisé par le Football Club.

Dimanche 15 : Tournoi Barpy 2025 organisé par le Handball Club

Dimanche 15 : Gala de Gymnastique Volontaire au Gymnase.

Samedi 21 et Dimanche 22 : Fête de la musique organisée par l'école de musique. Salle du Bateau Lyre.

Samedi 21 : Vide greniers organisés par le comité des fêtes du Barp de 6h à 17h. Esplanade Michel Villenave.

Du mardi 24 au dimanche 29 : Exposition de fin d'année organisée par les Arts Plastiques. Salle du Bateau Lyre.

Samedi 28 : Journée festive et assemblée Générale organisée par le Football Club Le Barp. Au stade.

Samedi 28 : Journée tennis en famille organisée par le Tennis Club Le Barp. 9h 16h.

Samedi 28 et dimanche 29 : Tournoi officiel organisé par les Volants Barpais au gymnase de 9h à 16h.

Copyright © *|Mairie du Barp|* tous droits réservés.

Vous recevez ce message parce que vous avez choisi de vous inscrire à la newsletter de la ville du Barp

 **COMMERCE.fr** consommer local, la meilleure façon de changer le monde !

Tout courrier doit être adressé à : Madame La Maire – Hôtel de Ville
37 Avenue des Pyrénées – CS 700 02- 33116 LE BARP
Tél. : 05 57 71 90 90 – Fax : 05 57 71 90 99 – SIRET : 213 300 296 00018
Courriel : mairie@lebarp.fr – www.ville-le-barp.fr

Vous désirez [modifier votre identité](#) ou vous [désabonner](#)

